

Rapport N° 50

Plan de mobilité de l'administration nyonnaise

- Bilan et évaluation des mesures
 - Propositions d'optimisation
-

Nyon, le 21 septembre 2012

Au Conseil communal de Nyon

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission s'est réunie le lundi 4 juin 2012 en présence de Mme Roxane Faraut-Linares et de MM Fabien Bourqui, Jean-François Füglistler, Laurent Miéville, Frédéric Tschuy, Jean-Pierre Vuille et Yves Froidevaux (Président-rapporteur). Mme Véronique Burki-Henriod était excusée.

La commission a reçu Mme la Municipale Elisabeth Ruey-Rey et Mme Naïma Mameri Khat, Déléguée à la mobilité.

Introduction

En préambule, plusieurs chiffres indiqués dans le Rapport no 50 sont corrigés :

- la mise en place du plan mobilité a été acceptée par le Conseil communal en juin 2008 (et non juillet 2009, page 2, pt 1.1 Contexte) ;
- à cette occasion, le crédit octroyé, suite à un amendement, était de 365'000 frs (et non 405'000, page 2, pt 1.1 Contexte) ;
- les premières mesures ont été lancées fin 2008 (et non fin 2009, page 3, pt 2.1 Bilan du Plan mobilité 2008-2013) ;
- à la suite de l'amendement accepté en juin 2008, la répartition des crédits octroyés est la suivante (page 4, pt 2.2 Vue globale 2008-2012 du compte de fonctionnement 616 / Plan mobilité) :
 - 2008 : CHF 66'000
 - 2009 : CHF 74'000 (et non CHF 84'000)
 - 2010 : CHF 68'000 (et non CHF 78'000)
 - 2011 : CHF 75'000 (et non CHF 85'000)
 - 2012 : CHF 82'000 (et non CHF 92'000)
 - **Total : CHF 365'000 (voir correction ci-dessus)**

La Commission observe toutefois, que malgré l'oubli dans le rapport de l'amendement accepté en juin 2008, les charges relatives au Plan de mobilité sont largement inférieures au montant du crédit octroyé par le Conseil communal (- 30%) et que l'impact financier net, sur 4 ans, est de 105'000 frs. A premier abord, ces chiffres peuvent paraître réjouissants, mais ils montrent également que les mesures proposées initialement n'ont pas atteints entièrement la cible prévue. Dans ce contexte, les propositions d'aménagement du présent rapport municipal semblent justifiées.

La commission relève également le respect de l'exigence, formulée à l'occasion de ce débat, que la politique tarifaire en matière de places de parc des employés de la commune soit revue en profondeur.

Bilan du Plan de mobilité

Les représentants de la Municipalité estiment que le Plan de mobilité est sur la bonne voie, mais qu'il est encore tôt pour que tous les effets soient déployés. Certaines habitudes prennent du temps pour se modifier. Une évaluation comparative a été menée par une société spécialisée en 2010 (comparaison avec 2007), soit moins de 2 ans après la mise en oeuvre du Plan de mobilité.

La commission a demandé des précisions concernant les constats figurant en page 3 du rapport municipal.

Les informations suivantes ont été communiquées par l'Office de mobilité.

Déplacements pendulaires

La part des déplacements pendulaires réalisés en transports publics a augmenté de 9% à 14% entre 2007 et 2010. Le subventionnement des abonnements de transports publics et l'octroi « restrictif » des places de stationnement ont permis cette évolution.

La part des transports individuels motorisés passe de 55% à 54%, de la mobilité douce de 19% à 20% et celle du covoiturage de 4% à 5%.

Déplacements professionnels

Les déplacements professionnels effectués en voiture privée ont passé de 59% en 2007 à 38% en 2010. C'est l'introduction des véhicules Mobility, dont l'utilisation représente 5% des déplacements professionnels, qui a permis de réduire les déplacements professionnels, du fait qu'une planification des déplacements est nécessaire, ce qui réduit les trajets superflus. Le report s'est aussi effectué sur les vélos électriques, accusant une progression de 0% à 5% et sur la marche à pied, passant de 1% à 11%.

Evolution du bilan carbone

L'augmentation massive des émissions de CO² est due à deux facteurs conjoints : l'élargissement du bassin de recrutement et l'augmentation de l'effectif de l'administration communale. En bref, les distances domicile-travail sont plus longues et les collaborateurs à les parcourir plus nombreux.

Mobility

La facturation mensuelle s'effectue selon 3 critères : le type de véhicule emprunté, le temps d'utilisation (prix horaire différencié selon le moment de la journée) et les kilomètres parcourus.

Le véhicule Mobility Economy bloqué pour l'administration communale pendant les heures de bureau est à CHF 1.54/heure et 41ct/km. Le deuxième véhicule (break), disponible moyennant une réservation, est à 1.71/heure et 47ct/km.

Il devient pertinent d'adhérer à Mobility plutôt que d'avoir recours à des véhicules de service quand ceux-ci sont utilisés moins de 5'000 km/an.

Une rationalisation du nombre de cartes Mobility sera effectuée selon l'utilisation observée dans les services : mutualisation d'une carte pour plusieurs services qui utilisent peu Mobility.

Perspectives

Les représentantes de la Municipalité ont rappelé qu'un plan de mobilité n'est pas un objet statique, mais qu'il doit évoluer en s'appuyant sur l'expérience et une évaluation régulière. Des modifications (p. 6 du rapport municipal) sont ainsi présentées au Conseil communal et ont été débattues dans la commission.

Les éléments suivants méritent d'être soulignés :

1. Certains membres de la commission observent que les prix facturés aux fonctionnaires communaux pour les places de parc sont plutôt dans le bas de la fourchette du marché. Mme la Municipale propose de ne pas modifier, pour l'instant, les tarifs.
2. L'élargissement de la provenance géographique des nouveaux fonctionnaires communaux interpelle les membres de la commission. Ces derniers souhaitent que cette question soit intégrée lors des engagements par le Service RRH.
3. La commune ne dispose pas d'un calcul de son bilan carbone. La commission est favorable à ce que la Municipalité étudie la mise en place d'un tel outil.

Mme la Municipale souhaiterait, à terme, que l'on vise une situation d'autofinancement du Plan de mobilité. La commission préfère la notion d'efficience des mesures prises : un bilan financier neutre peut avoir des effets pervers sur l'administration.

Conclusions

La commission, consciente que la commune doit montrer l'exemple en matière de Plan de mobilité, partage les propositions municipales de réaffectations et redistributions des ressources, dans le cadre de l'aménagement du Plan de mobilité proposé dans le rapport municipal.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Nyon

vu le Rapport no 50 concernant le Plan de mobilité de l'administration nyonnaise

ouï le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

1. de prendre acte du Rapport « Bilan du Plan de mobilité de l'administration et des mesures d'optimisation proposées » ;
2. que le Conseil communal sera informé tous les 4 ans de l'évolution du Plan de mobilité de l'administration
3. d'intégrer dès 2013 les revenus et charges liés au Plan de mobilité à la rubrique budgétaire de l'Office de mobilité 616 / Plan de mobilité

La Commission :

Madame Roxane Faraut-Linares

Messieurs Fabien Bourqui, Jean-François Füglistler, Laurent Miéville, Frédéric Tschuy, Jean-Pierre Vuille et Yves Froidevaux (Président-rapporteur)